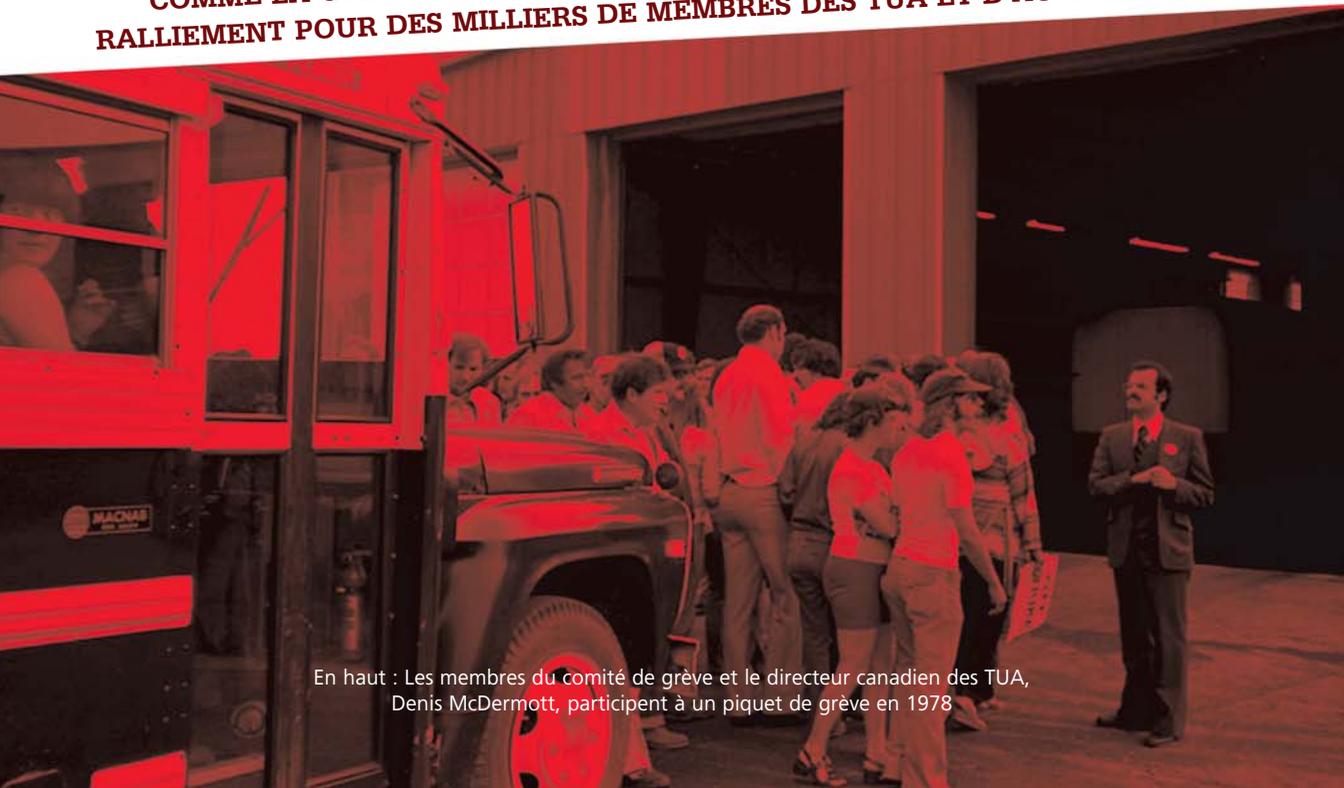




COMME LA GRÈVE TRÂINAIT EN LONGUEUR, ELLE EST DEVENUE UN POINT DE RALLIEMENT POUR DES MILLIERS DE MEMBRES DES TUA ET D'AUTRES SYNDICATS



En haut : Les membres du comité de grève et le directeur canadien des TUA, Denis McDermott, participent à un piquet de grève en 1978



LA GRÈVE DE L'USINE FLECK, en 1978

Les travailleurs de l'usine Ford obtiennent l'application de la formule Rand lors de leur grève historique de 1945. Pourtant, en 1977, aucune loi ne fait de la « formule Rand » un droit pour tous les travailleurs syndiqués.

« Au début, Fleck semblait être une affaire de routine, simplement la négociation d'une première convention collective. Il s'agissait d'une petite usine de pièces automobiles, comptant 140 employés, en majorité des femmes. L'état de cet endroit était simplement épouvantable. L'usine était infestée de rats et de souris. Les mesures de sécurité étaient négligeables, la machinerie était dangereuse et il n'y avait que quatre toilettes. Comme si cela ne suffisait pas, un grand nombre de femmes étaient harcelées sexuellement par les hommes occupant des postes aux échelons supérieurs de la gestion. »

Bob White, *Hard Bargains*, 1987, p. 134.

Les travailleuses et les travailleurs de l'usine de pièces automobiles Fleck de Centralia, en Ontario, produisent des faisceaux de câbles et gagnent juste un peu plus que le salaire minimum. À l'automne de 1977, les TUA recrutent la majorité des travailleuses et des travailleurs et obtiennent l'accréditation de la section locale 1620. Cependant, au mois de mars de l'année suivante, une première convention collective n'est toujours pas négociée. L'employeur refuse de se plier aux demandes des TUA concernant la sécurité syndicale et la retenue à la source des cotisations syndicales. Selon la direction de l'usine Fleck : « Les employés devraient être libres de choisir de devenir membres d'un syndicat ou non. »

Le syndicat maintient sa position, déclarant ceci : « Nous n'accepterons pas de revenir 30 ans en arrière et de renoncer à la formule Rand. »

La grève qui s'ensuit dure 163 jours. Les grévistes doivent faire face à une incroyable démonstration de force de la part de la police. Au deuxième mois de grève, 500 agents de la police provinciale de l'Ontario, armés de matraques et de boucliers, se mettent en rangs contre les 80 femmes en grève (dont la moyenne d'âge est de 21 ans) et de leurs sympathisants. La police fait usage d'une force extrême, frappant les grévistes à plusieurs reprises. On finit par apprendre que James Fleck, alors sous-ministre de l'Industrie et du Tourisme de l'Ontario, est copropriétaire de l'usine.

Comme la grève s'étire, elle devient un point de ralliement pour des milliers de membres des TUA et d'autres syndicats, en plus du mouvement des femmes, du NPD et de la communauté culturelle. Les femmes de l'usine Fleck font preuve d'un grand courage et d'une incroyable solidarité; certaines d'entre elles font le tour de la province pour recueillir des fonds destinés à la grève.

Cinq mois et demi après le début de la grève, une entente est conclue et les travailleuses gagnent une modeste hausse salariale. En outre, la Commission des relations de travail émet une ordonnance rendant obligatoire le paiement de cotisations syndicales. Les femmes de l'usine Fleck obtiennent la sécurité syndicale. Grâce à leur lutte, la *Loi sur les relations de travail* de l'Ontario est modifiée en 1980. Désormais, une loi accorde aux travailleurs syndiqués le droit d'intégrer la formule Rand à leurs conventions collectives.



Vous trouverez ci-dessous la lettre que Bob White envoie en 1978 au premier ministre de l'Ontario, Bill Davis, pour lui demander que la formule Rand fasse l'objet d'une mesure législative.

Le 17 août 1978

Monsieur Davis,

Je reviens de Centralia, en Ontario, où, comme vous le savez sûrement, une entente vient d'être conclue après une longue et dure grève à l'usine Fleck.

L'histoire de cette grève est connue de presque tous les Ontariens et d'un grand nombre de personnes à l'extérieur de la province. Cette histoire met en scène un brave groupe de travailleuses qui ont fait tout leur possible pour obtenir légalement un syndicat, mais qui, malheureusement, travaillaient pour un employeur déterminé à tout faire pour les en empêcher.

Grâce à cette grève, les travailleuses de l'usine Fleck ont obtenu le droit de se syndiquer, mais le coût de cette victoire est grand non seulement sur le plan financier, mais aussi sur les plans physique et mental. Je veux vous assurer, Monsieur le Premier Ministre, qu'en tant que dirigeant syndical dans cette province, je ne suis pas à même de dire que la fin de cette grève règle la question et que nous devrions oublier ce qui est arrivé pendant le conflit.

Les travailleuses et les travailleurs de l'Ontario ne devraient plus jamais être obligés de faire la grève pour obtenir l'application de la formule Rand. Il ne faut plus jamais, en Ontario, recourir aux policiers pour soutenir un employeur qui essaie de briser une grève et qui refuse à ses employés le droit de se syndiquer. Il est temps que notre gouvernement prenne des mesures pour en finir avec cette question. L'obligation de retenir à la source les cotisations syndicales devrait être stipulée dans la loi et accordée automatiquement dès qu'un syndicat est accrédité par la Commission des relations de travail de l'Ontario.

Je vous demande instamment de vous entretenir avec l'honorable Bette Stephenson, ministre du Travail, et de présenter immédiatement une mesure législative sur cette question, comme d'autres provinces de ce pays l'ont déjà fait.

Je suis d'avis qu'une telle loi permettrait d'éviter le déclenchement d'une autre grève comme celle qui a eu lieu à l'usine Fleck.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, mes salutations distinguées.

Signé :

Robert White
Directeur des TUA pour le Canada et vice-président du Syndicat international